

FCP PERENICE

PROSPECTUS SIMPLIFIE

I. Prospectus simplifié	2
I. PARTIE STATUTAIRE	2
I-1 Informations concernant les placements et la gestion.....	2
I-2 Informations sur les frais, commissions et fiscalité.....	4
I-3 Informations d'ordre commercial.....	5
I-4 Informations supplémentaires	6
II. PARTIE STATISTIQUE	7

I. PROSPECTUS SIMPLIFIE

L'AMF appelle l'attention des souscripteurs sur le niveau élevé des frais directs et indirects maximum auxquels est exposé ce fonds. La rentabilité de l'investissement envisagé suppose une performance élevée et continue des marchés financiers

Conformité aux normes européennes

I. Partie statutaire

CODE ISIN	: FR0010581736
DENOMINATION	: PERENICE
FORME JURIDIQUE	: FCP de droit français
COMPARTIMENTS	: Non
NOURRICIER	: Non
SOCIETE DE GESTION	: VP FINANCE GESTION
DELEGATAIRE DE LA GESTION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE	: BFT GESTION
DEPOSITAIRE	: VP FINANCE
CONSERVATEUR	: CREDIT AGRICOLE TITRES
COMMISSAIRE AUX COMPTES	: DELOITTE & Associés
COMMERCIALISATEURS	: VP FINANCE VP FINANCE GESTION

I-1 Informations concernant les placements et la gestion

- **Classification : « diversifié »**
- **OPCVM d'OPCVM : jusqu'à 100% de l'actif net**

- **Objectif de gestion :**

Une gestion, totalement discrétionnaire, visera, par une sélection de parts ou d'actions d'OPCVM constituant un portefeuille équilibré sur les marchés actions et taux internationaux, à obtenir un rendement positif supérieur à 6 % annualisé sur la période de placement recommandée.

"L'AMF rappelle aux souscripteurs potentiels que l'objectif de performance chiffrée de 6% annuel, indiqué dans la rubrique Objectif de gestion, est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constituent en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du fonds commun de placement."

- **Indicateur de référence : aucun**

La flexibilité des stratégies mises en œuvre implique, dans le temps, l'alternance de fortes expositions « actions » et « taux » et rend caduque toute comparaison avec un indice figé de marché.

- **Stratégie d'investissement :**

Géré de façon discrétionnaire, le Fonds n'a pas à respecter une allocation stratégique déterminée. S'appuyant sur les grandes orientations macro et micro économiques approuvées par le comité de gestion hebdomadaire interne, le gérant utilise une approche élastique de la performance des marchés à partir de données :

- macro économiques (anticipations de croissance économique, politiques monétaires des différentes zones, perspectives sur le marché des taux et des devises) ;
- micro économiques (progression des bénéficiaires, niveaux de valorisation des différents marchés, évolution de la liquidité).

Évaluant les anticipations de performances géographiques et sectorielles des marchés actions, le gérant pondère les quotes-parts dans l'actif des différentes zones et secteurs. Au cas où les gains « actions » lui paraîtraient menacés, il peut se reporter sur des supports taux ou monétaires.

Le gérant peut exposer le Fonds jusqu'à 200 % de son actif en utilisant des instruments dérivés pour couvrir le portefeuille contre les risques actions ou augmenter son exposition aux marchés, à un indice ou une valeur spécifique. L'emploi de ces instruments est précisé dans la notice détaillée.

Pour atteindre son objectif, le gérant alloue l'actif selon les **instruments** suivants :- de 0 à 100% en OPCVM de droit français ou européen coordonnés, investis en produits actions (petites, moyennes, et grosses capitalisations, cotées sur un marché réglementé, ou non, en France, en Europe, ou sur une autre zone), libellés en euro ou en autre devise.

- De 0 à 50% en OPCVM de droit français ou européen coordonnés, correspondant aux classifications « obligations et autres titres de créances libellés en euros » et « obligations et autres titres de créances internationaux » dans une fourchette de sensibilité de 1 à 8..

- De 0 à 100% en OPCVM « monétaire euro » de droit français ou européen coordonnés, gérés à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt comprise entre 0 et 0,5.- de 0 à 30% en actions ou titres vifs, de petites, moyennes ou grosses capitalisations libellés en euro ou en autres devises.

- De 0 à 20 % en obligations directes, y compris en obligations convertibles, de signature d'Etat ou privée, de durée courte ou longue, cotés sur un marché réglementé ou non, en France, en Europe ou sur une autre zone, libellés en euro ou sur une autre devise gérés à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt comprise entre 1 et 8 dont la notation minimale lors de l'acquisition est Standard & Poor's BBB (ou équivalente) pour les instruments à long terme, A-3 (ou équivalente) pour les instruments à court terme.

- de 0 à 10% en fonds alternatifs de droit français, afin d'offrir une possibilité d'accroître la performance en dehors des seuls marchés, par la diversification des politiques de gestion et le bénéfice de produits structurés de salle de marché.

Le choix de ces OPCVM (pouvant inclure des OPCVM gérés par la société de gestion, un prestataire ou une société liée) s'effectue à l'aide d'une recherche qualitative (prospectus, entretien avec l'équipe gestionnaire,...) et quantitative (bases de données, reporting, analyse statistique,...) suivant des critères allocations géographiques, sectorielles et de qualité ou taille d'émetteurs.

Notamment pour la composante action, le fonds pourra être exposé aux marchés émergents jusqu'à 50% de son actif et ainsi profiter des rendements offerts par des économies en forte croissance tandis que la composante taux s'orientera, sans exclusivité, plutôt vers les pays de l'O.C.D.E.

Par ailleurs, certains instruments étant libellés dans une autre devise que l'euro, le fonds pourra présenter un risque de change qui pourra être couvert à la discrétion du gérant.

Le Fonds pourra avoir recours dans la limite de 10 % à des titres de créances et instruments du marché monétaire ou des prises en pension.

Le Fonds pourra, pour optimiser la gestion de sa trésorerie et tirer parti d'opportunités de marché, avoir recours à des dépôts et à des emprunts, dans les limites respectives de 20 % et 10 % de son actif.

■ Profil de risque :

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront des variations liées aux aléas des marchés financiers. En ordre d'importance on peut identifier les risques suivants :

▶ Risque discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés, actions ou obligations. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

▶ Risque de perte en capital :

Le porteur de parts peut ne pas se voir intégralement restitué son capital initial lors du rachat des parts. Le Fonds ne bénéficie d'aucune garantie en capital.

▶ Risque actions :

Le portefeuille du Fonds est exposé directement ou indirectement au risque action. Si les marchés baissent, la valeur liquidative du fonds pourra également baisser.

Il pourra être investi dans les petites et moyennes capitalisations plus volatiles que les grandes capitalisations. Leur volume de titres cotés en Bourse étant réduit, leurs mouvements de marché sont plus marqués à la baisse, et plus rapides. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Les actions des pays émergents peuvent offrir une liquidité plus restreinte que celles des pays développés. Les mouvements de marché pouvant être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés, la valeur liquidative pourra baisser plus fortement et plus rapidement.

▶ Risque de taux :

En cas de variation des taux d'intérêt, la valeur des produits investis en taux peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du fonds.

► Risque sur dérivés ou de surexposition :

L'emploi de produits dérivés renforce les risques car en cas de baisse des marchés sur lesquels le Fonds est surexposé par l'intermédiaire ces produits dérivés, la baisse de la valeur liquidative pourra être plus importante que la baisse de ces marchés. Le Fonds pourra être exposé à hauteur de 200 % de son actif.

► Risque de change :

Le Fonds peut investir dans des actions et des parts d'autres OPCVM eux-mêmes investis en devises autres que l'euro. En cas de baisse de ces devises par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

► Risque de crédit :

En cas de défaillance des émetteurs la valeur des obligations dans lesquelles est investi le fonds baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative. Par ailleurs, la présence de créances d'entreprises privées, dont la note minimale est BBB par Standard & Poor's (ou équivalente) dans les OPCVM de l'actif, expose le fonds aux effets de la qualité du crédit.

► Risque accessoire précisé dans la notice détaillée :

Risque lié à l'investissement en OPCVM alternatifs

■ **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

L'OPCVM, quoique ouvert à tous les souscripteurs, est plus spécialement destiné aux personnes physiques qui souhaitent investir à moyen et long terme, notamment par l'intermédiaire d'un contrat d'assurance vie en unité de compte et s'exposer indirectement au risque action et taux via une palette étendue d'instruments financiers diversifiés.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller, en tenant compte de l'ensemble de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et à l'horizon de la période recommandée de placement, de son aversion pour le risque. D'une manière générale, il est recommandé au souscripteur de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul placement.

■ **Durée de placement recommandée :** Supérieure à 5 ans.

I-2 Informations sur les frais, commissions et fiscalité

■ **Frais et commissions :**

● **Commissions de souscription et de rachat**

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion de portefeuille ou au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux maximum du barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur Liquidative x nombre de parts	4 %
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur Liquidative x nombre de parts	0 %
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur Liquidative x nombre de parts	0 %
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur Liquidative x nombre de parts	0 %

Les commissions de souscription et de rachat sont légalement expressément exonérées de TVA

● **Frais de fonctionnement et de gestion**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion de portefeuille.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le Fonds a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM;

- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion (incluant tous les frais sauf commissions de surperformance, de mouvement et frais de transaction ou liés aux investissements dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement)	actif net	2,0 % maximum
Commission de surperformance	actif net	15,0 % maximum de la performance de l'actif net investi qui excèdera 6 % annualisé
Frais indirects commissions de gestion directe des OPCVM cibles	actif net	4,0 % maximum
droits de souscription/rachat des OPCVM cibles	actif net	2,0 % maximum

Ces frais de gestion variables sont ajustés à chaque calcul de la Valeur Liquidative et sont prélevés à la clôture de l'exercice du FCP. La part des frais de gestion variables sur les rachats reste acquise à la société de gestion.

Les frais font l'objet d'un provisionnement ou d'une reprise de provision à chaque calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas de sous-performance, la provision pour frais de gestion variables est réajustée par le biais de reprises sur provision plafonnées à hauteur des dotations.

La première période de référence débute à la date de création du Fonds et se termine à la fin du premier exercice comptable.

Chaque période de référence postérieure correspond à l'exercice comptable.

■ Régime fiscal :

Le Fonds n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés et les distributions ou les plus ou moins values sont, selon le droit fiscal français, imposables entre les mains de ses actionnaires ou porteurs.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par les OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM, dépend de la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM.

Les produits capitalisés ne sont pas, pour les résidents français, imposables au titre des revenus de capitaux mobiliers mais en tant que plus-values de cession de valeurs mobilières lors du rachat des parts du Fonds.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès des commercialisateurs de l'OPCVM.

I-3 Informations d'ordre commercial

■ Établissement désigné pour recevoir les souscriptions et les rachats :

VP FINANCE, 68 rue du Faubourg saint-Honoré – 75008 PARIS
Tél. 01 53 05 28 00 – fax 01 53 05 28 28 - vpfinance@vpfinance.com

■ Conditions de souscription et de rachat :

- **Montant minimum de la première souscription** : le montant minimum de la première souscription est de 100 euros.
- **Montant minimum des souscriptions ultérieures** : millième de part.
- **Valeur Liquidative d'origine** : 100 euros.

Date et heure de réception des ordres : Les ordres de souscription et de rachats sont centralisés par VP FINANCE et peuvent être transmis jusqu'à 11 heures chaque jour ouvré et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative.

■ Date de clôture de l'exercice : dernier jour de bourse du mois de décembre, le premier exercice étant clos le 31 décembre 2008.

- **Affectation du résultat** : le Fonds est constitué de parts de capitalisation dont les porteurs ne reçoivent pas de revenu mais dont la valeur est augmentée du montant du revenu qui n'est pas distribué.
- **Date et périodicité de calcul de la Valeur Liquidative servant aux souscriptions / rachats** :
La Valeur Liquidative est calculée chaque jour ouvré.
La Valeur Liquidative est établie sur la base des cours de clôture du jour de calcul de la Valeur Liquidative.
- **Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative**
La Valeur Liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et de l'établissement désigné pour recevoir les souscriptions/rachats.
- **Devise de libellé des parts** : la devise de libellé des parts est l'euro.
- **Date de création** : cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 6 février 2008 et créé le 7 mars 2008 lors du dépôt des premières souscriptions.

I-4 Informations supplémentaires

Le prospectus complet du Fonds et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

VP FINANCE GESTION – 68 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 PARIS
01 53 05 28 00 – vpgestion@vpfinance.com

Contact où des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire :

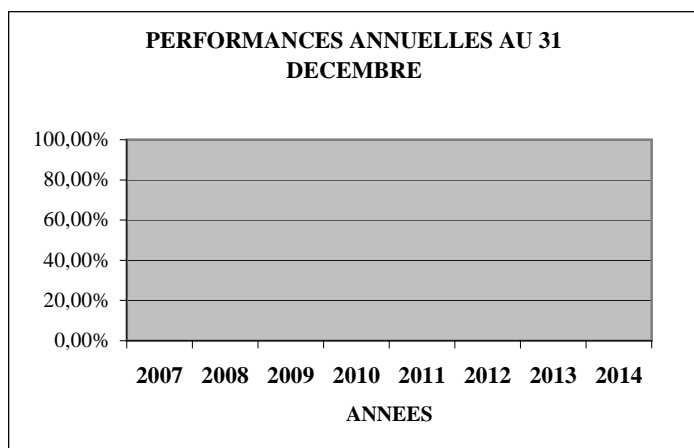
VP FINANCE GESTION – 68 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 PARIS
01 53 05 28 00 – vpgestion@vpfinance.com

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

Le site de l'AMF (<http://www.amf-france.org/>) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Date de publication du prospectus : 10 mars 2008

II. Partie statistique



PERFORMANCES	1 AN	3 ANS	5 ANS
PERENICE créé le ...			
Indicateur de référence	néant	néant	néant
AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES			
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.			
Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis			

**PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM
AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2008
(en % de l'actif moyen de la période)**

Frais de fonctionnement et de gestion (TVA non incluse)	
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement ▪ déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du Fonds investisseur 	
Autres frais facturés à l'OPCVM	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ commission de surperformance ▪ commissions de mouvement 	
Total facturé au Fonds au cours du dernier exercice clos	

Les frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Le Fonds investit dans d'autres OPCVM (OPCVM cibles ou sous-jacents). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter au Fonds acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois, la part de ces commissions acquises au Fonds cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement au Fonds cible, qui constituent des coûts indirects pour le Fonds acheteur.

Dans certains cas, le Fonds acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que le Fonds acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le Fonds a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée au Fonds à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues dans la première partie du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année sur l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.